



ASSOCIATION DES MALADES, AIDANTS
& TRANSPLANTÉS HYPERTENSION PULMONAIRE

Association HTaP France

21, rue de Cîteaux – 21190 Meursault – France
Tél. : + 33 (0)6 37 44 52 80 - Courriel : administration@htapfrance.com
www.htapfrance.com



Meursault, le 20 août 2020

assemblée générale 2020

Convocation

Chère adhérente, cher adhérent,

En raison de la situation exceptionnelle que nous vivons cette année, et conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, le conseil d'administration de l'association HTaP France a décidé de tenir son assemblée générale sans la présence des adhérents et des autres personnes ayant le droit d'y participer. Celle-ci se tiendra à huis clos entre les membres du conseil d'administration et les salariées de l'association :

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à partir de 10 h 00

Même si nous regrettons de ne pouvoir partager ce **moment de convivialité** avec vous, vous comprendrez que, l'épidémie de Covid-19 étant toujours en cours, il serait imprudent de nous réunir et de risquer de multiples contaminations.

Cette assemblée générale, dont l'ordre du jour figure dans la liasse jointe, reste très importante pour la bonne marche et l'avenir de votre association.

Vous aurez l'occasion de faire entendre votre voix en votant **par voie postale** pour approuver (ou non) le rapport moral et d'activité 2019, le bilan financier 2019, le plan d'action 2020, le budget 2020 et les propositions de modifications des statuts. Nous vous transmettons à cet effet tous les documents utiles. Vous aurez également à élire 4 nouveaux membres au conseil d'administration comme cela était déjà prévu en mars.

Les personnes qui ont reçu le présent courrier par e-mail ne doivent pas renvoyer leur bulletin-réponse par e-mail. **Seuls les votes par voie postale seront pris en compte.**

Nous nous permettons d'insister sur l'importance d'exercer votre droit de vote, puisque c'est par ce moyen que vous participez aux décisions et contribuez ainsi à la validité des différents scrutins, sans laquelle l'assemblée générale ne pourrait délibérer valablement.

La date limite de retour du bulletin-réponse et du bulletin de vote est fixée au 25 septembre 2020.

IMPORTANT : Pour que vos votes soient pris en compte, **vous devez être à jour de votre cotisation 2020**. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

Nous vous précisons également que cette année, il ne sera pas possible de poser vos questions à nos experts puisqu'ils ne feront pas de présentations.

Dans l'attente de vous rencontrer dans de meilleures circonstances, nous vous prions de croire, chère adhérente, cher adhérent, en notre dévouement.

Laure Rosé
Présidente

Résolutions soumises à l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020

- **Résolution n° 1 : Approbation du rapport d'activité présenté par le conseil d'administration** (voir liasse jointe)
- **Résolution n° 2 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2019** (voir liasse jointe)
- **Résolution n° 3 : Approbation du plan d'action présenté par le conseil d'administration** (voir liasse jointe)
- **Résolution n° 4 : Approbation du budget 2020** (voir liasse jointe)

- **Résolution n° 5 : Approbation de la proposition de modification des statuts portant sur l'article 1 (modification de l'adresse du siège de l'association)** (voir liasse jointe)

Le siège social actuel est toujours chez Madame Carol VINNAC, secrétaire administrative jusqu'octobre 2019. Étant donné que Madame Carol VINNAC ne fait plus partie des effectifs, Madame Mélanie GALLANT-DEWAVRIN, directrice de l'association HTaPFrance, propose que l'adresse de son domicile 19, route de Beaune - 21200 LEVERNOIS soit utilisée comme adresse du siège social.

Article 1 actuel : « Son siège social actuel est situé : 5, rue du Lac Léman – 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE »

Proposition de modification : « Son siège social actuel est situé : 19, route de Beaune - 21200 LEVERNOIS »

- **Résolution n° 6 : Approbation des propositions de modification des statuts portant sur l'article 5 (modification du nombre d'administrateurs)**

L'article 5 des statuts de l'association HTaPFrance précise que le nombre des administrateurs est compris entre 5 membres au moins et 12 membres au plus. Or, légalement, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 a pour obligation d'être constituée au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, soit 3 membres au moins. Par ailleurs, il est difficile et coûteux de réunir 12 administrateurs ; il n'est pas nécessaire d'être membre du conseil d'administration pour être actif dans l'association et un nombre réduit d'administrateurs permet d'inviter lors des réunions du conseil d'administration des personnes ayant des compétences spécifiques et nécessaires à la réalisation de projets, sans que cela ne représente des dépenses trop importantes.

C'est pourquoi le conseil d'administration propose de modifier les statuts (voir liasse jointe).

Article 5 actuel : « L'association est administrée par des administrateurs réunis en conseil d'administration dont le nombre, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 5 au moins et 12 membres au plus. »

Proposition de modification : « L'association est administrée par des administrateurs réunis en conseil d'administration dont le nombre, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre 3 au moins et 6 membres au plus. »

=> La modification du nombre d'administrateurs entraîne de fait une modification du point portant sur l'élection des administrateurs :

Article 5 actuel : « - les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, dans la limite maximum de 12 candidats, seront déclarés élus
- en cas d'égalité de voix sur le dernier éligible (12^{ème} au maximum), un vote complémentaire peut être organisé en assemblée générale »

Proposition de modification : « - les candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix, dans la limite maximum de 6 candidats, seront déclarés élus.
- en cas d'égalité de voix sur le dernier éligible (6^e au maximum), un vote complémentaire peut être organisé en assemblée générale »

=> La modification du nombre d'administrateurs entraîne de fait une modification du point portant sur l'élection des membres du bureau :

Article 5 actuel : « - lors de leur première réunion en conseil, les administrateurs choisissent parmi eux, au scrutin secret, un bureau composé de 4 membres : président, vice-président, secrétaire général, trésorier.»

Proposition de modification : « - lors de leur première réunion en conseil, les administrateurs choisissent parmi eux, au scrutin secret, un bureau composé de 3 membres : président, secrétaire général, trésorier. Il peut élire un vice-président s'il y a lieu. »

Élections des 4 nouveaux administrateurs de l'association

Membres du bureau en cours de mandat	Membres du bureau dont le mandat s'achève en 2020
Roselyne DEWAVRIN	Philippe WURMSER ne se représente pas
Membres démissionnaires	Nouveaux candidats 2020
Delphine BEAUQUESNE Élisabeth MOENECLAËY Laure ROSÉ	Louis ALLIX Sandrine CAMUS-GUILLIER Maggy SURACE Magali TEKEYAN

Comment voter ?

Seuls les votes par voie postale seront pris en compte.

Le protocole est le suivant :

1. Je remplis et je signe mon **bulletin-réponse** qui concerne les 6 résolutions soumises au vote.



2. Je détache mon **bulletin de vote** et je raye un ou plusieurs noms si je le souhaite, sans y ajouter quoi que ce soit qui puisse m'identifier, sinon le bulletin serait nul.



3. Je glisse mon **bulletin de vote** dans une **enveloppe anonyme** (vote à bulletin secret).



4. Je glisse cette **enveloppe anonyme** et mon **bulletin-réponse** dans une deuxième enveloppe.
5. J'inscris au dos de cette deuxième enveloppe mon prénom, mon nom et je signe (obligatoire pour valider le vote).



6. J'envoie cette enveloppe à :
HTaPFrance 21, rue de Cîteaux 21190 MEURSAULT
avant le vendredi 25/09/2020.

Cette enveloppe sera ouverte par la secrétaire administrative qui vérifiera le statut de l'adhérent au regard de sa cotisation pour comptabiliser sa participation au vote, avant de mettre l'enveloppe anonyme dans l'urne.

Bulletin-réponse

Résolutions soumises à l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2020

NOM : PRÉNOM :
 CODE POSTAL : DATE DE NAISSANCE :

Je vote en utilisant le tableau ci-dessous.

Pour que mon vote soit valide, **je mets une croix** dans la ou les cases correspondant à mes choix .

<input type="checkbox"/> J'approuve tous les projets de résolutions présentés par le conseil d'administration, à l'exception de ceux pour lesquels je vote NON ou je m'ABSTIENS, en indiquant mon choix ci-dessous :						
Résolution	1	2	3	4	5	6
NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ABSTENTION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je signe ci-dessous

Date :

Je souhaite poser la question suivante à l'association HTaPFrance :



Bulletin de vote

Élections du 1^{er} octobre 2020

Liste des candidats pour 5 sièges à pourvoir :

(pour un vote éclairé, voir leur profil en page 6)

<i>Louis ALLIX</i>	<i>Sandrine CAMUS-GUILLIER</i>
<i>Maggy SURACE</i>	<i>Magali TEKEYAN</i>

Il est possible de rayer un ou plusieurs noms.

Candidats aux postes d'administrateurs

Louis	ALLIX	Né en 1952	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.
<p>J'ai 67 ans et suis enseignant-chercheur à l'université Montpellier III. Je suis père d'un adolescent qui est à la fois handicapé mental et atteint d'une HTAP. Je souhaiterais mettre au service de l'association mon savoir-faire en matière d'association (j'ai été longtemps membre du bureau du Comité National contre le Tabagisme) et je serais heureux, en particulier, de participer à la réflexion collective sur la stratégie à suivre pour voir aboutir les buts de l'association.</p>			

Sandrine	CAMUS-GUILLIER	Née en 1968	GRAND EST
<p>J'aime venir en aide ; je souhaiterais pouvoir accompagner les malades qui rencontrent des difficultés avec leur traitement, pouvoir les orienter en collaboration avec nos médecins référents de l'hypertension pulmonaire, réussir à mettre en place des explications de nos traitements simples et accessibles à tous, essayer de trouver des solutions possibles et faciles dans l'accès aux soins, aux médicaments, aux suivis psychologique et social des malades ainsi que de leurs accompagnants.</p> <p>J'ai validé une formation de 40 heures, reconnue par l'agence régionale de santé, qui me permet de pratiquer l'éducation thérapeutique du patient.</p>			

Maggy	SURACE	Née en 1978	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
<p>Je souhaite rejoindre le conseil d'administration pour franchir une étape supplémentaire dans mon investissement au sein de l'association. Je suis dynamique, sociable et assez disponible pour pouvoir mener à bien les missions qui m'incomberont. Par ma double casquette, ancienne patiente HTAP (15 ans) et greffée (12 ans), je peux apporter mon aide et mon expérience dans les deux domaines. Heureuse de représenter l'association et ses patients, je ferai au mieux pour renvoyer une image forte et dynamique de l'association.</p>			

Magali	TEKEYAN	Née en 1965	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
<p>Je suis maman d'un garçon de 14 ans dont l'HTAP a été diagnostiquée en 2011 et qui est suivi à Necker. Suite à cette annonce, j'ai pris contact avec l'association HTaPFrance qui m'a accueillie, soutenue et permis d'aller de l'avant. Je souhaite maintenant m'investir à mon tour au sein de l'association et mettre mon expérience de parent au service de familles d'enfants malades.</p> <p>J'ai un contact facile, je suis dynamique et je peux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer mon aide, mon soutien et une écoute aux familles dont l'enfant souffre d'HTAP, - aider les malades et familles à constituer les dossiers MDPH car j'ai acquis dans ce domaine une expérience, - aider à l'organisation des WEEF ou d'autres actions, - aider à la rédaction d'articles. 			